



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Professions médicales

Question écrite n° 12299

Texte de la question

M Louis de Broissia appelle l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur la situation des élèves sages-femmes de l'école régionale de Dijon. Celles-ci demandent en effet, d'une part, l'accès aux mêmes droits que les autres étudiants et la revalorisation des heures, par leur rattachement aux barèmes de l'éducation nationale et, d'autre part, l'indemnisation de leurs gardes et de leurs stages à plein temps. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce problème et les mesures qu'il entend prendre afin de répondre aux aspirations de ces étudiantes.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est précisé à l'honorable parlementaire que la demande des élèves sages-femmes relative à l'attribution de bourses d'études par les universités fait l'objet d'une étude au sein du ministère de l'éducation nationale. Il n'est pas envisagé en revanche de rémunération au bénéfice des élèves assurant des gardes et des stages plein temps, ces stages entrant dans le cadre du cursus normal des études. Les étudiants sont appelés à effectuer à cette occasion des actes techniques concourant à leur formation sous la responsabilité des personnels qualifiés et permanents.

Données clés

Auteur : [M. de Broissia Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12299

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1989, page 2003